

## Concours photo pour le calendrier 2021

**Magog, le 30 juin 2020** – Encore une fois cette année, la Ville de Magog invite les citoyens, photographes amateurs ou professionnels, à partager leur talent en participant à son concours de photo annuel. Le concours amical vise à sélectionner les plus belles photos de chaque saison à Magog pour illustrer le calendrier municipal qui sera distribué dans tous les foyers en décembre prochain.

« Je peux imaginer que plusieurs citoyens ont profité de l'isolement et du temps libre forcé pendant le confinement dû à la pandémie pour prendre de belles photos de Magog ou encore pour classer celles qu'ils avaient déjà. Alors, n'hésitez pas à nous transmettre les plus belles d'entre elles qui illustrent une des quatre saisons à Magog », mentionne la mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicki-May Hamm.

« Que ce soit pour une journée, un week-end ou pour un long séjour, on se sent en vacances à l'année à Magog. C'est pour cette raison que le thème 2021 sera *Escapade à Magog*. Les magnifiques points de vue ne manquent pas, nous vous mettons donc au défi de nous faire découvrir ces petits trésors de notre ville. »

Les citoyens qui souhaitent y participer doivent transmettre leur photo et remplir le formulaire de participation via le site Internet au [ville.magog.qc.ca/concours](http://ville.magog.qc.ca/concours).

Le concours prend fin le dimanche 6 septembre à minuit.

### Règlements

- Être citoyen de Magog;
- Les participants âgés de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal;
- Un citoyen peut soumettre une photo par saison (maximum 4 photos);
- Chaque participant atteste être l'auteur de la photo présentée et autorise la Ville de Magog à la publier et à l'exposer, en tout temps. Cette dernière s'engage à mentionner le nom de l'auteur (crédit photo);
- Dans le cas où des personnes clairement identifiables figurent sur la photo, elles doivent accepter que la photo soit publiée (voir formulaire sur le site Internet).



**La photo présentée doit respecter les spécificités suivantes :**

- Format paysage (horizontal | 8,5 X 11 po);
- Format JPG haute résolution (minimum 300 dpi);
- Photo couleur;
- Donner un titre à sa photo et préciser le lieu représenté.

**Les critères de sélection :**

- Le respect des règlements du concours;
- L'originalité du sujet;
- La qualité de la photo;
- La représentativité d'une saison: été, automne, hiver et printemps.

**Les gagnants**

Un jury sélectionnera les œuvres qui seront publiées. Les lauréats seront contactés en octobre 2020. Les gagnants verront leur œuvre reproduite à plus de 15 000 exemplaires dans le calendrier municipal 2021 distribué dans chaque foyer de Magog.

- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-4444

